

INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES



Centre de Formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France

AU QUOTIDIEN

Le professionnel de l'installation sanitaire et thermique travaille sur du neuf ou de la rénovation. Il est en charge d'installer et de mettre en service des installations sanitaires et thermiques.

Les agents de maintenance sont, pour leur part, en charge de réaliser des prestations de maintenance correctives et préventives des installations (dépannage, entretien...). Le métier peut nécessiter des déplacements avec des changements de chantier, mais il peut également prendre la forme d'un poste fixe dans une structure nécessitant du personnel en permanence. Le travail s'effectue en équipe.

COMPÉTENCES REQUISES



Les savoir-être

Avoir l'esprit d'équipe et le sens des initiatives. Être minutieux(se) et rigoureux(se) et avoir le sens du contact pour expliquer ses interventions au client.



Les savoir-faire

Faire preuve d'initiative et d'analyse pour s'adapter à chaque chantier, manipuler des appareils délicats et suivre les évolutions techniques.



Les savoirs

Connaître les mécanismes de circulation des fluides, disposer de bonnes bases en mathématiques et sciences physiques. Appliquer les règles de sécurité.



cma.hautsdefrance



09 72 72 72 07



cma.hautsdefrance



@CMA_HdF



cma-hautsdefrance



cma-hautsdefrance.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

HAUTS-DE-FRANCE

INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES

PARCOURS PROPOSÉ

TITRES, DIPLOMES	DURÉE	ARRAS	CAUDRY	SOLESMES
CAP installateur sanitaire	2 ans	✓		
CAP installateur thermique	1 an	✓		✓
CAP Froid et climatisation	2 ans	✓		
Bac pro technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	3 ans	✓		
Titre Professionnel agent de maintenance en chauffage	875 heures		✓	✓
Titre Professionnel Installateur Sanitaire et Thermique	910 heures		✓	✓

TITRES ET DIPLOMES DE LA FILIÈRE

● **Titulaire d'un CAP installateur sanitaire (niveau 3)**
Il (elle) travaille seul ou en équipe souvent sur chantiers et achemine l'eau vers des équipements. Les méthodes de travail et l'outillage diffèrent selon le matériau utilisé (cuivre, matériaux de synthèse, PVC). L'usage du plomb étant maintenant interdit, il (elle) pose des conduites plus légères. Ses champs d'intervention sont divers, logements individuels ou collectifs, hôpitaux, etc.

● **Titulaire d'un CAP installateur thermique (niveau 3)**
Il (elle) installe des systèmes de chauffage pour des clients particuliers ou professionnels. Il (elle) peut exercer des activités comme le montage des équipements, la pose du réseau de canalisations, la mise en service en veillant à informer l'utilisateur.

● **Titulaire d'un Bac Pro Maintenance systèmes énergétiques (niveau 4)**
Les opérations d'entretien, de dépannage de matériels complexes n'ont pas de secret pour lui (elle). La maintenance souvent effectuée en tournées permet d'assurer l'entretien, le dépannage de chaufferies d'immeubles, de systèmes de climatisation, etc. Il (elle) planifie et suit des opérations d'entretien, gère son équipe, rédige le cahier des charges permettant le suivi des interventions.

● **Titre Professionnel agent de maintenance en chauffage**
Seul(e) ou en équipe, il (elle) est amené(e) à réaliser des actions de maintenance préventives (entretien de chaudière, etc.) et des actions de maintenance correctives (dépannage, etc.). Il est très fréquemment amené à se déplacer sur les chantiers de ses clients. Ses horaires peuvent varier puisqu'il doit s'adapter aux urgences de ses clients. Il (elle) peut également être amené(e) à réaliser de la mise en service d'installation ou d'éléments nouveaux.

● **Titre Professionnel Installateur Sanitaire et Thermique**
Il (elle) réalise des installations de systèmes de chauffage et des installations de réseaux sanitaires sur différents chantiers. Outre la maîtrise technique de l'installation du système et de sa mise en service, il (elle) peut également être amené à réaliser des actions de petite maintenance.

DÉBOUCHÉS

Les titulaires de ces diplômes peuvent occuper différentes fonctions suivant leur niveau d'expérience. Les entreprises recrutent des professionnels qualifiés. Avec de l'expérience et des connaissances en gestion et comptabilité, Ces professionnels peuvent créer ou reprendre une entreprise. Ils exercent des métiers en évolution notamment grâce à l'essor des énergies renouvelables.

FORMATIONS PROPOSÉES

● **EN APPRENTISSAGE**

- **Contrat d'apprentissage (16-29 ans)**
« Étudiant(e) des Métiers », l'apprenti(e) a le statut de salarié(e). Il (elle) effectue une formation théorique et pratique, en alternance entre l'entreprise et le centre de formation.

● **EN FORMATION CONTINUE**

Titulaires d'un autre CAP (connexe ou non) et désirant se perfectionner.

Adultes : Compte Personnel de Formation (CPF) de transition professionnelle, Pro A (reconversion ou promotion par alternance), Plan de Développement Compétences.

Découpage possibles des formations en blocs de compétences, selon l'organisme certificateur.

